

se renseigner sur la situation et s'assurer qu'on a averti le gouvernement américain qu'une telle décision ne nous laisserait pas indifférents?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Oui, monsieur l'Orateur. Nous nous en occupons actuellement.

LA RECHERCHE

LE TRANSFERT AUX ÉTATS-UNIS DU PROJET HARP ET DU PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. A la lumière des réponses que m'a données hier le ministre de l'Industrie au sujet de l'Institut de recherches spatiales, soit le programme HARP, le ministre pourrait-il me dire s'il a personnellement ou par le truchement de ses fonctionnaires pris quelque initiative pour garder ces installations au Canada?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai eu personnellement des entretiens avec les représentants du conseil d'administration que j'ai dirigés vers le président du Conseil de recherches pour la défense. Je crois qu'une entente provisoire a été conclue d'après laquelle nous pourrions solliciter des contrats, d'après le principe de la concurrence, en vue de l'exécution de types particuliers de recherches. Il faudrait, bien entendu, que le Parlement approuve ces contrats qui, par exemple, devraient concerner des projets de haute priorité, des projets de défense et ainsi de suite.

L'hon. M. Lambert: Le ministre de la Défense nationale pourrait-il, de concert avec le ministre de l'Industrie, réviser les positions prises à l'égard de cette question pour nous permettre de garder au Canada l'Institut des recherches spatiales et l'empêcher de s'installer aux États-Unis?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA GRÈCE—LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LE RÉGIME MILITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet du régime militaire de la Grèce. Elle est connexe à une autre question qui, la semaine dernière, alors qu'il était absent a été posée au premier ministre; ce dernier avait répondu que la question était à l'étude. Voici ma question. Le gouvernement canadien considère-t-il la junte comme un gou-

[L'hon. M. Hees.]

vernement légalement constitué et toujours digne de l'appui du Canada?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de donner une réponse bien précise à ce sujet, car notre politique n'en est pas encore au point où nous pouvons la définir clairement. Nous conférons en ce moment avec certains autres gouvernements. La Grèce est aussi aux prises avec un problème d'ordre constitutionnel.

LE CAMBODGE—L'EXTENSION DE L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question découlant d'une nouvelle entendue ce matin à la radio, et selon laquelle le Canada serait disposé à étendre l'activité de la Commission internationale de surveillance aux frontières du Cambodge. Le Canada a-t-il fait une telle offre et, si oui, en a-t-on discuté avec nos collègues de la Commission, les Polonais, qui s'y seraient opposés, semble-t-il?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la possibilité d'utiliser les services de la Commission à l'égard des problèmes frontaliers a été discutée. Le gouvernement du Cambodge n'a pas fait de demande officielle à la Commission. Le gouvernement canadien, par l'entremise de ses représentants là-bas, a fait savoir qu'il était disposé, comme membre de la Commission, à user de ses offices pour la fin demandée.

Une décision de la Commission exigerait, bien entendu, non seulement l'accord du Canada mais celui des deux autres membres de la Commission. Le gouvernement canadien et son représentant au sein de la Commission veulent avant tout remplir une obligation qu'ils ont assumée quand la Commission a été créée.

L'hon. M. Fulton: Je crois que le ministre a mal saisi ma question. Je suis certain que personne ne s'opposerait à ce que la Commission internationale de contrôle agisse ainsi. Mais voici ce que j'ai demandé: Le gouvernement a-t-il discuté de cette question avec les autres membres de la Commission avant de faire une proposition qui, paraît-il, a été rejetée par les Polonais?

L'hon. M. Martin: Je n'ai pas dit que le Canada avait fait une proposition mais qu'il avait indiqué qu'il accepterait de donner suite à cette demande. Je n'ai pas dit non plus quels pays membres de la Commission avaient refusé de se ranger à notre avis.